



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

affichage

Question écrite n° 94704

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la récente étude menée par le Comité national contre le tabagisme à la demande de la direction générale de la santé sur l'évaluation de l'application de la loi Evin en ce qui concerne la publicité sur les lieux de vente. Sur les 400 débits de tabac observés, plus de 80 % d'entre eux violent la réglementation en vigueur. Sachant que la publicité a un impact réel sur le tabagisme de la population notamment chez les jeunes, il lui demande de bien vouloir supprimer l'exception actuelle de la loi qui permet aux cigarettiers de diffuser de la publicité sur le lieu de vente. Un autre mode de publicité informative en direction du public devrait pouvoir mettre en évidence la nature dangereuse du tabac. Il lui demande de bien vouloir lui donner son sentiment sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94704

Rubrique : Publicité

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13153

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)